

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION *

Collectivité

Mairie
2 place Stéphane Hessel
76280 Saint-Jouin-Bruneval

Date d'envoi :

Le 15 Juillet 2020

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte : (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + date)	Observation éventuelles de pré contrôle de légalité
Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs	Délibération n°37	
Emploi saisonnier	Délibération n° 38	
Prescription trentenaire d'un tronçon du chemin rural n°43	Délibération n° 39 + annexe	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :



CACHET DE RECEPTION DE LA PRÉFECTURE

REÇU, le :

16 JUIL. 2020

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DU HAVRE

* Seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juillet, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.
Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Virginie WALBROU, M. Olivier HENRY et Mme Claire VANDENHAUTE, adjoints ; Mme Micheline MONVILLE, Mme Josiane COIGNET, Mme Clydie RENARD, M. Gilles HONORE, M. Pascal REGHEM, M. Ludovic AUGER et Mme Aurélie DELALONDRE.

Absents représentés : Mme Noëlle LEVEAU donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Blaise ALLEAUME donne pouvoir à M. François AUBER
Mme Séverine DESERT donne pouvoir à Mme Aurélie DELALONDRE
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Virginie WALBROU
M. Aymeric MAITREPIERRE donne pouvoir à Mme Claire VANDENHAUTE

Absents : M. Guillaume DECAENS et M. Yann CANU

M. Ludovic AUGER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs (37/2020)

Rapporteur : M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR INTA2015957 en date du 30 juin 2020 du Ministère de l'Intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020,

Considérant qu'en égard au nombre d'habitants de la commune de Saint-Jouin-Bruneval et à l'effectif global du conseil municipal, il convient d'élire cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Micheline Monville, Mme Josiane Coignet, Mme Claire VANDENHAUTE et Mme Aurélie DELALONDRE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

La liste des délégués est composée par :

Les titulaires

- M. François AUBER

- Mme Claire VANDENHAUTE
- M. Guillaume DECAENS
- Mme Noëlle LEVEAU
- M. Pascal REGHEM

Les suppléants :

- Mme Josiane COIGNET
- M. Ludovic AUGER
- Mme Micheline MONVILLE

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17
- sièges à pourvoir :
 - o titulaires : 5
 - o suppléants : 3

A obtenu :

- La liste 1 obtient : 17 voix soit 5 sièges

Ainsi 5 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste 1

Délégués titulaires :

- M. AUBER François
- Mme VANDENHAUTE Claire
- M. DECAENS Guillaume
- Mme LEVEAU Noëlle
- Mme REGHEM Pascal

Délégués suppléants :

- Mme COIGNET Josiane
- M. AUGER Ludovic
- Mme MONVILLE Micheline

Pour extrait conforme,
Le Maire



L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juillet, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.
Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Virginie WALBROU, M. Olivier HENRY et Mme Claire VANDENHAUTE, adjoints ; Mme Micheline MONVILLE, Mme Josiane COIGNET, Mme Clydie RENARD, M. Gilles HONORE, M. Pascal REGHEM, M. Ludovic AUGER et Mme Aurélie DELALONDRE.

Absents représentés : Mme Noëlle LEVEAU donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Blaise ALLEAUME donne pouvoir à M. François AUBER
Mme Séverine DESERT donne pouvoir à Mme Aurélie DELALONDRE
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Virginie WALBROU
M. Aymeric MAITREPIERRE donne pouvoir à Mme Claire VANDENHAUTE

Absents : M. Guillaume DECAENS et M. Yann CANU

M. Ludovic AUGER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention :

OBJET : Emploi saisonnier (38/2020)

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement de deux emplois saisonniers supplémentaires pour animer le point plage, louer du matériel nautique, assurer la promotion du tourisme et faire respecter la réglementation de la plage en menant une médiation auprès des usagers.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer deux emplois saisonniers à temps complet, du lundi au dimanche, à raison de 35 heures de travail par semaine du 10 juillet au 31 août 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer deux emplois saisonniers au grade d'animateur du 11 juillet au 31 août 2020 à 35 heures semaine.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 h par semaine du lundi au dimanche.
- DECIDE que l'indice brut de rémunération sera de 372, majoré 343.
- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter deux employés saisonniers.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats.

La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire



L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juillet, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire. Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Virginie WALBROU, M. Olivier HENRY et Mme Claire VANDENHAUTE, adjoints ; Mme Micheline MONVILLE, Mme Josiane COIGNET, Mme Clydie RENARD, M. Gilles HONORE, M. Pascal REGHEM, M. Ludovic AUGER et Mme Aurélie DELALONDRE.

Absents représentés : Mme Noëlle LEVEAU donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Blaise ALLEAUME donne pouvoir à M. François AUBER
Mme Séverine DESERT donne pouvoir à Mme Aurélie DELALONDRE
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Virginie WALBROU
M. Aymeric MAITREPIERRE donne pouvoir à Mme Claire VANDENHAUTE

Absents : M. Guillaume DECAENS et M. Yann CANU

M. Ludovic AUGER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Prescription trentenaire d'un tronçon du chemin rural n°43

(39/2020)

Rapporteur : M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Vu le plan de division dressé par M. Cyril Mongenoty, géomètre expert,

Vu les articles 2258 et 2261 du Code Civil,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par Monsieur Christian FIRMIN aux fins de régularisation de son droit de propriété.

M. Christian FIRMIN est propriétaire de la parcelle cadastrée section E n°166. Un tronçon du chemin rural n°43 d'une contenance de 152 m² est intégré à la parcelle clôturée, tel que matérialisé au plan annexé à la présente.

Il résulte, de manière incontestable, au regard des éléments détenus par la commune, que cette emprise de 152 m² fait l'objet depuis plus de trente ans d'une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire par M. Christian FIRMIN.

A cette fin, les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir l'emprise dont il s'agit par la prescription trentenaire sont réunies au profit de M. Christian Firmin, lequel doit être normalement et régulièrement considéré comme propriétaire.

Il est donc proposé de constater la prescription acquisitive trentenaire de l'emprise matérialisée sur le plan annexé à la présente et d'une contenance de 152 m² au profit de M. Christian Firmin, sans compensation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT que cette emprise de 152 m² fait l'objet depuis plus de trente ans d'une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire par Monsieur Christian Firmin,
- DECIDE de constater la prescription acquisitive trentenaire au profit de Monsieur Christian Firmin de l'emprise susvisée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Commune de SAINT-JOUIN-BRUNEVAL
Bruneval

ARPENTAGE & BORNAGE
Plan de division

d'une partie du CR n°43
appartenant à la commune de SAINT-JOUIN-BRUNEVAL



PHASE	DATE D'INTERVENTION	ECHELLE	ETABLI PAR	REFERENCE
BOR	12/07/2019	1/200 ^{ème}	JHV	19M039AB

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
14/08/2019	A	Etablissement du document
19/09/2019	B	Modification de la limite suite au bornage périmétrique
04/10/2019	C	Ajout de la nouvelle numérotation cadastrale (DA n°1248E)

PLANS DE SITUATION



Sans échelle



Sans échelle

